

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/01/2014

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Riu, Touya, Yvora, Legarrec, Somerville, Lassalle.
Mmes Claverie, Expert, Duverdier, Adoue, Lesgards.

Mme Duverdier Valérie est nommée secrétaire de séance.

En début de séance, 2 conseillers municipaux souhaitent rajouter chacun 1 sujet à l'ordre du jour initial :

- Règlement intercommunal de pacage du bétail dans les barthes communales entre les communes de Saubusse & Rivière.
- Numérues.

Le conseil municipal répond favorablement à la demande.

***Projet d'aménagement du temps scolaire (rapporteur V.DUVERDIER).**

La commission Ecole présente au conseil municipal le projet d'aménagement du temps scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014. L'idée proposée est la mise en place des TAP (Temps des Activités Périscolaires) d'une heure à partir de 15h30. Cette proposition a été envoyée à Mr l'Inspecteur de l'Académie pour validation. La commission Ecole explique au conseil municipal que cette réforme impliquera d'avoir recours à des intervenants extérieurs, des bénévoles, des associations locales et des contrats Emploi Avenir. De plus, un aménagement du temps de travail du personnel communal et l'utilisation du logement en cours de réfection contribueront également à assurer des activités de qualité avec un encadrement conforme aux préconisations.

***Busage du pont route de la Hountasse.**

L'écoulement des eaux est devenu difficile sur la route de la Hountasse, suite au passage de véhicules lourds entre autre. Considérant que le sentier concerné par ce pont est à vocation pédestre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas faire de travaux dans l'immédiat.

***Actualisation de la Taxe de Séjour.**

Mr le Maire propose au conseil municipal de confier le document à la commission Administrative pour être affiné et proposé au prochain conseil.

***MACS : travaux de voirie hors compétence communautaire 2012.**

Objet : remboursement par les communes des travaux de voirie réalisés par MACS hors compétence communautaire.

Mr le Maire rappelle que la Communauté de communes MACS, dans le cadre des travaux voirie d'aménagement de rénovation ou d'entretien, est amenée en accord avec les communes intéressées à réaliser des opérations mutualisées qui comprennent des prestations ne relevant pas de sa compétence.

Ainsi, la communauté a par exemple réalisé des opérations sur réseaux divers, des prestations d'embellissement ou d'aménagement qualitatif : Rue du Ruisseau et Rue Batteste pour la commune de Saubusse.

Mr le Maire présente ensuite le projet de convention ayant pour objet de permettre à MACS de recouvrer auprès de la commune au titre de l'année 2012 les sommes afférentes aux prestations ne relevant pas de la compétence communautaire, la communauté ayant de son côté adopté le projet de convention type correspondant en séance du 13 juin 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

DECIDE :

-d'approuver la convention à intervenir avec MACS concernant le remboursement par la commune au titre de l'année 2012 des prestations réalisées par MACS et ne relevant pas de la compétence communautaire.

-de charger Mr le Maire de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution conformément aux clauses et conditions qu'elle prévoit.

***MACS : compétence gestion équilibrée des cours d'eau –Montant de l'attribution de compensation suite à transfert de charges (Rapporteur S.LAHILLADE).**

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C, IV, V.-1° et V.-1°bis ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-688 en date du 3 octobre 2013 portant extension du champ des compétences facultatives listées à l'article 7.2 des statuts de la Communauté de communes MACS

à la « Gestion équilibrée des cours d'eau » ;

VU le rapport de la Commission d'évaluation des Charges Transférées en date du 12 décembre 2013 ;

VU la délibération du Conseil communautaire d MACS en date du 12 décembre 2013 ;

DECIDE

-d'approuver le montant de l'attribution de compensation provisoire perçu par la commune et les conditions de sa révision, qui résulte des évaluations expresses établies par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées dans son rapport en date du 12 décembre 2013, en attendant la consolidation de cette attribution de compensation sur la base du diagnostic des syndicats de rivières et des charges complémentaires à retenir dont devront convenir les nouveaux syndicats, la CLECT, le conseil communautaire et la commune le cas échéant courant 2014).

-de charger Mr le Maire de signer tout acte, pièce ou document se rapportant à l'exécution des présentes.

***DIA : Parcelle D n° 831 au lotissement Plein Sud d'une surface de 600 m2.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

***Prestation d'Action sociale au profit du personnel (rapporteur G. ADOUE).**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide de retenir le CNAS (Comité National d'Action Sociale), organisme d'Action Sociale, offrant un large panel de prestations dont peuvent bénéficier les agents communaux. Le montant de la cotisation pour la commune est calculé ainsi : 0,86% de la masse salariale. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion à la convention.

***Règlement intercommunal des Barthes (rapporteur C.TOUYA)**

Il est donné lecture du règlement intercommunal de pacage du bétail dans les Barthes communales.

Ce règlement va s'imposer aux communes de Saubusse et Rivière Saas et Gourby et il sera demandé aux éleveurs de le signer afin de pouvoir continuer à bénéficier du pacage dans les Barthes.

***Numérues (rapporteur C.EXPERT).**

Afin d'être en conformité avec les services du cadastre, il convient de revoir la numérotation des rues des lotissements en appliquant le système métrique. Pour cela, la commission en charge du dossier procédera à la vérification du texte fixant le mode de calcul des implantations des numéros et réactualisera si nécessaire les adresses erronées.

***Divers.**

-La société Carrefour démarre une étude de marché en vue d'implanter un magasin Proxi qui se situerait à côté de la Pharmacie. Les personnes intéressées par la gérance de ce type de commerce peuvent se signaler au secrétariat de la mairie.

-L'Amicale Sibusate et la Sté Pierrelongue ont signé le bail de location le 7 janvier 2014. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction au 31/08/2014. Conformément aux accords définis avec la mairie, une subvention sera attribuée à l'Amicale en compensation des loyers versés.

-Le conseil valide l'achat de deux bancs auprès de la Sté France Inox qui seront placés sur l'esplanade de la « coccinelle ».

La séance est levée.

[* Suite aux inondations de ces derniers jours, la mairie a déposé une demande de reconnaissance « de catastrophe naturelle » auprès de la Préfecture. Cette attestation est disponible à la mairie pour tous les sinistrés.](#)

Les rendez-vous du mois.

-Vendredi 31 janvier : concours de belote : 20H salle des fêtes. Inscriptions sur place à partir de 19h.
Bar – sandwich – crêpe.

-Samedi 15 février : Repas de l'ACCA : 20h00 à la salle des fêtes. Inscription à la mairie ou chez
Mr Perez Marco 05.58.57.33.82

-Samedi 22 Février : Assemblée Générale du Club de Pelote de Saubusse : à partir de 17h30 à
La salle des Jeunes (à côté du trinquet). Repas à l'extérieur, s'inscrire au
06.08.31.67.05

-Dimanche 02 mars : Défilé du Carnaval.